

CONSEIL D'ADMINISTRATION

6^e séance ordinaire – 25 juin 2026, 19h30

à la salle Laure-Gaudreault, du Centre administratif
au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180 Montréal (Québec) H1V 3R9

14. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2027-2030 du Centre de services scolaire de Montréal (pour consultation)

Document déposé : Rapport CA-10-202606-60 en date du 8 juin 2026 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conseils d'établissement du CSSDM doit être consulté à la suite de la modification des actes d'établissement liés à l'utilisation des locaux.

Il est unanimement **RÉSOLU** de :

1. APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2027-2030 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) reproduit en Annexe I ;
2. AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le PTRDI 2027-2030 pour consultation, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3. AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - École FACE
 - École Internationale de Montréal
 - École La Mennais

- École Louis-Riel
 - École Notre-Dame-de-l'Assomption
 - École Sainte-Jeanne-d'Arc
 - Centre Tétreaultville
4. AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2027-2030 pour consultation;
 5. MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2027-2030 pour consultation au Comité de parents;
 6. MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre le PTRDI 2027-2030 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
 7. MANDATER le Service du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP, le cas échéant.

J'atteste que la présente résolution 14 (CA-10-202606-60) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.



M^e Maeva Ferrer Sterlin
Secrétaire générale
MFS/JF